

Règlement du concours

BDL&Tech 2026

Organisé du 25 août au 16 octobre 2026

Article 1 – Organisateurs

- **Grenoble Métropole Hockey 38**, société Anonyme au capital de 130 000€ dont le siège social est situé à GRENOBLE (38000) au 3 rue des Pins, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro : 432 755 940
- et,
- **Le Village by CA Sud Rhône Alpes** société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est situé à GRENOBLE (38000) au 5 place Nelson Mandela, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro : 83411481100021.

Co-organisent un concours intitulé « Concours BDL&TECH 2026 », ci-après dénommé le « concours ».

Article 2 – Objet du concours

Le concours BDL&TECH 2026 est un concours visant à promouvoir des startups innovantes à travers un événement d'envergure, alliant sport et business. Il offre aux startups participantes une visibilité auprès d'acteurs économiques et d'un large public, avec des opportunités de networking et de promotion. Deux finalistes désignés par un jury de sélection, auront l'opportunité de pitcher sur la glace devant près de 4000 personnes (y compris des invités VIP) lors du match du vendredi 16 octobre 2026 à la patinoire Pôle Sud de Grenoble. Le public désignera le grand lauréat à la fin du match.

Article 3 – Dates

- Le dépôt des candidatures débutera **le 25 août 2026** et se clôturera **le vendredi 25 septembre 2026 à 20h00** (date limite de dépôt des candidatures). Les organisateurs se réservent le droit de prolonger les inscriptions de quelques jours dans le cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant pour assurer le concours dans les conditions prévues.
- Les candidats retenus se réuniront **le lundi 5 octobre 2026 entre 16h et 19h*** à la patinoire Pôle Sud afin de présenter leur projet devant un jury composé de membres de l'écosystème des organisateurs. Cette étape est dénommée "pitch vestiaire". **8 startups** seront sélectionnées sur dossier pour y participer. En complément, chaque sponsor partenaire de l'événement dispose d'une place réservée pour présenter, lors du pitch vestiaire, une startup issue de son réseau, dans la limite de 2 places maximum en sus. Ces startups doivent répondre aux critères d'éligibilité définis à l'Article 4, mais sont dispensées du dépôt d'un dossier de candidature. Elles sont évaluées par le jury dans les mêmes conditions que les autres candidats et peuvent être sélectionnées de la même façon.
- À l'issue de cette session, le jury désignera **5 startups** qui poursuivront l'aventure lors de l'afterwork business organisé avant le match du 16 octobre. Il désignera également parmi ces 5 startups, les **2 finalistes** qui pitcheront sur la glace au premier tiers-temps du match.
- Les 5 startups sélectionnées pitcheront une seconde fois **le vendredi 16 octobre 2026, en avant-match**, devant des entreprises locales, à l'occasion de l'**afterwork business** organisé dans le nouvel espace VIP des Brûleurs de Loups.
- Les 2 finalistes sélectionnés par le jury bénéficieront d'un coaching de la part de certains membres du jury. La date de cette session sera communiquée directement aux startups concernées et se déroulera dans les locaux du Village by CA Sud Rhône Alpes, 5 place Nelson Mandela à Grenoble.
- Le public élira la startup du match lors de l'événement BDL&TECH qui se tiendra **le vendredi 16 octobre 2026, à partir de 19h**, à la patinoire Pôle Sud de Grenoble. Les résultats seront annoncés en fin de match.

**Les horaires précis de passage devant le jury seront communiqués par e-mail, individuellement, suite à la validation de la candidature de la startup.*

Article 4 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute entreprise (personne morale de droit privé) répondant aux critères suivants :

- Être une entreprise constituée et légalement enregistrée (en France).
- Proposer une solution innovante dans le domaine de la technologie, du développement durable, de la santé, ou tout autre secteur à fort potentiel.
- Avoir la capacité de présenter son projet de manière professionnelle et d'engager un dialogue avec des investisseurs, partenaires et clients potentiels.

Il n'est pas obligatoire pour participer de faire partie du réseau des Villages by CA ou d'être localisé sur le territoire Sud Rhône Alpes.

Ne peuvent être candidats au concours BDL&TECH 2026 :

- les entreprises dirigées par des membres de l'équipe organisatrice (Brûleurs de Loups et Village by CA Sud Rhône Alpes) ;
- les associations ;
- les entreprises franchisées ;
- les candidats présentant un projet à but religieux ou politique, contraire aux lois, portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- les membres de la famille des collaborateurs organisateurs ou des membres du jury.

Article 5 – Modalités de participation

Concours de startups — L'inscription au concours de startups BDL&TECH est **gratuite**. Pour candidater, la startup doit compléter le formulaire en ligne dédié à l'appel à projets : <https://ypl.me/SrR>

Le dossier de candidature devra être rempli avec soin et comporter l'ensemble des informations demandées.

⚠ Les organisateurs se réservent le droit de ne pas retenir certaines candidatures, selon la qualité, la pertinence ou la complétude des dossiers reçus.

L'inscription gratuite au concours comprend :

Le **dépôt de candidature** en ligne. 8 startups seront sélectionnées sur dossier par les organisateurs pour accéder au Pitch Vestiaire : une **présentation de leur projet devant un jury de professionnels**, dans les vestiaires des Brûleurs de Loups, le 5 octobre 2026 (pitch de 3 minutes + 7 minutes de questions/réponses).

En cas de sélection parmi les 5 startups retenues à l'issue du pitch vestiaire :

- ➡ Un **pitch devant des entreprises locales**, dans le nouvel espace VIP des Brûleurs de Loups, en avant-match du 16 octobre 2026,
- ➡ L'**accès à l'afterwork business** (networking avec les entreprises locales et l'écosystème des organisateurs).
- **2 places en tribune debout** pour assister au match du 16 octobre 2026 : valable pour les 3 startups sélectionnées sans être pour autant finalistes.

En cas de sélection en finale (2 startups) :

- ➡ Un **coaching pitch grand public** avec des membres du jury de sélection, au Village by CA Sud Rhône Alpes,

- ➡ Un **pitch de 3 minutes sur la glace**, au tiers-temps du match du 16 octobre, devant un public de plus de 4 000 personnes,
- ➡ **1 place en espace VIP Taittinger** (Réseau & Business) par startup finaliste.
- ➡ Une **mise en avant dans les communications autour du match** (newsletter, réseaux sociaux...).

Une entreprise qui ne serait pas sélectionnée et/ou qui souhaiterait participer uniquement à l'afterwork business des Brûleurs de Loups peut bénéficier du pack Entreprises mis en place dans le cadre de l'événement BDL&TECH 2026.

FORMULE ENTREPRISE : AFTERWORK BUSINESS – 99 € HT

Cette formule s'adresse aux entreprises qui souhaitent participer à l'afterwork business en avant-match, sans candidater au concours BDL&TECH. Elle est valable pour deux personnes et comprend :

- L'**accès à l'afterwork business** en avant-match, pour 2 personnes,
- La possibilité d'échanger avec des startups, des partenaires du Village by CA et des Brûleurs de Loups, et des dirigeants d'entreprises locales présents.
- 2 places en tribunes pour le match.

D'autres prestations sont éventuellement possibles sur demande auprès de l'équipe commerciale des Brûleurs de Loups, en écrivant à : d.liapis@bruleursdeloups.fr. La liste et la tarification des options à la carte sont disponibles à l'annexe 1 de ce règlement.

Article 6 – Dotations du concours

Le concours se déroulera entre les startups sélectionnées sur dossier d'inscription. 2 finalistes seront désignés par les membres du jury à l'issue du pitch vestiaire du 5 octobre. Ces derniers seront primés.

Les dotations pour les deux finalistes sont les suivantes :

- Une adhésion au Brûleurs De Loup Business Club, d'une valeur de 990€, incluant :
 - > Accès à tous les événements du BDL Business Club, avec les 200+ partenaires du club (6 à 10 événements par saison, hors matches),
 - > Référencement dans l'annuaire partenaire BDL Business Club 26-27, délivré en janvier pour les "Vœux du Président",
- Une valorisation par le biais d'un communiqué de presse et sur les réseaux sociaux des Brûleurs De Loups et du Village by CA Sud Rhône Alpes.

Le grand gagnant remportera en plus :

- *Pour une startup accompagnée par le Village by CA Sud Rhône Alpes* : un tarif préférentiel de -50% pour exposer sur le salon Tech&Fest 2027 (sur le stand des Villages by CA),
- *Pour une startup externe au Village by CA Sud Rhône Alpes* : un diagnostic 360 (formule 2h) avec notre start-up manager ainsi qu'un accès à 2 événements du Village (accompagnement collectif 2026-2027),
- Un pack de 3 matchs des Brûleurs de Loups en loge VIP (2 places/match) pour travailler votre réseau.

Article 7 – Validation des candidatures

Toute inscription conforme et réalisée dans les temps sera étudiée par l'équipe organisatrice. L'inscription et le dépôt des candidatures se feront uniquement via <https://ypl.me/SrR>

Tout dossier de candidature incomplet ou envoyé par un autre biais ne pourra être étudié.

Article 8 – Sélection finale des lauréats

Le jury de sélection du **pitch vestiaire** se tiendra **le lundi 5 octobre 2026 entre 16h et 19h** dans les vestiaires des joueurs à la patinoire Pôle Sud (1 AV d'Innsbruck, 38100 Grenoble). Une confirmation sera envoyée par mail à chaque candidat validé.

Le jury sera composé de partenaires des Brûleurs de Loups et du Village by CA Sud Rhône Alpes ainsi que d'au moins un représentant de chaque équipe organisatrice.

Les startups représentées par un ou deux membres de l'équipe dirigeante auront 3 minutes pour pitcher leur solution / concept et environ 5 minutes de questions-réponses avec les membres du jury. Ils pourront s'appuyer sur une présentation sur écran (document à fournir en amont de la session).

Ces derniers évalueront les passages au moyen d'une grille de notation reprenant des critères tels que :

- Le caractère innovant du projet
- L'impact (environnemental, territorial et/ou sociétal)
- La clarté du problème et la pertinence de la solution apportée,
- La posture dirigeante

Les points seront comptabilisés à la suite de l'ensemble des passages et donneront lieu à un classement.

Les 5 startups les mieux classées seront sélectionnées pour pitcher lors de l'afterwork business du 16 octobre 2026, devant des entreprises locales.

Le jury désignera également, selon la même grille de critères, les 2 finalistes qui pitcheront sur la glace le soir du match. Si des startups sont ex-aequo, le jury délibèrera pour déterminer un positionnement définitif.

Dans l'hypothèse où un membre du jury détiendrait, directement ou indirectement, une participation dans le capital d'une startup candidate, ou entretiendrait avec celle-ci un lien d'intérêt de nature à affecter son impartialité, ce membre ne prendra pas part à la notation de ladite startup. Il pourra alors se faire représenter, pour cette seule évaluation, par un autre membre de l'organisation. Tout cas spécifique sera étudié et validé par l'équipe organisatrice.

Les 2 finalistes seront conviés à une session de préparation appelée "coaching pitch", dont la date sera communiquée directement aux startups concernées, pour se préparer à pitcher sur la glace le 16 octobre 2026 devant le grand public.

Le soir du match, chaque finaliste aura l'opportunité de réaliser un pitch de 3 minutes, sur la glace, au premier tiers-temps, devant un public de près de 4200 personnes.

À la fin du match, le public déterminera la startup du match (grande lauréate) par le biais d'un système de vote via l'application des Brûleurs de Loups.

Article 9 – Communication sur les projets startups

Les éléments de présentation fournis par les candidats seront en partie, utilisés pour présenter leur projet sur les supports de communication des organisateurs (site internet, réseaux sociaux, présentations...). La présentation complète sera quant à elle transmise uniquement aux membres du jury dans le cadre de la sélection des startups ainsi qu'aux entreprises invitées lors de l'afterwork business (pack innovation business et privilège).

Les organisateurs se réservent un droit de relecture et de corrections du texte de présentation avant sa publication en ligne, sans en modifier le sens. Les candidats autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms et la dénomination de leur startup pour les besoins de la communication faite autour du concours, uniquement sur supports écrits ou sur le site internet des organisateurs, sur une période de 5 ans, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

Par ailleurs, les lauréats bénéficieront d'une forte action de communication sur leurs startups dans les semaines suivant leur désignation, notamment sur les sites internet et réseaux sociaux des organisateurs, par le biais de communiqués de presse ou d'autres temps forts organisateurs.

Dans le cadre de cette communication les différents temps forts du concours pourront être photographiés et/ou filmés. En cas de refus de publication de votre image sur les différents supports de communication des organisateurs évoqués ci-dessus, merci d'écrire à : sophie.francois@levillagebyca.com.

Article 10 – Remise des prix

La remise des prix s'effectuera à la fin du match du 16 octobre 2026.

Un relai d'information sera fait sur le site internet des organisateurs et sur les moyens multimédia (réseaux sociaux, écrans...).

Aucun prix reçu dans le cadre du présent concours ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces.

Les prix qui ne pourront pas être remis aux lauréats pour des raisons non imputables à l'organisateur ne pourront pas être réclamés à l'organisateur et resteront la propriété de ce dernier.

Article 11 – Responsabilité des organisateurs et des candidats

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre évènement considéré par les organisateurs comme rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions initialement prévues). Toute annulation ou modification ne pourra donner lieu, pour quelque motif que ce soit, à un remboursement des frais engendrés à la main de la startups (ex : frais de transport etc.)

A ce titre et en tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Le candidat assure aux organisateurs détenir tous les droits de propriété intellectuelle sur le concept / la solution qu'il présente au concours BDL&TECH 2026. Le participant déclare et garantit que le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits des tiers.

Article 13 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple, entière et totale, du présent règlement et l'interprétation qui pourrait en être faite par les organisateurs. Le règlement complet du présent concours est à disposition gratuitement et sur simple demande en écrivant à : sophie.francois@levillagebyca.com et sur le site internet du Village by CA Sud Rhône Alpes.

Article 14 – Données personnelles

La communication des données à caractère personnel indiquée par un astérisque sur le formulaire est obligatoire. Le défaut de communication de ces données aura pour conséquence de ne pas vous permettre de vous inscrire au concours BDL&TECH 2026. Les données à caractère personnel recueillies par les organisateurs dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la réglementation en vigueur. Elles pourront faire l'objet d'un traitement automatisé ou non par les organisateurs, responsables de traitement, pour les finalités suivantes :

- Gestion des candidatures
- Finalisation commerciale (vente de packs et formules complémentaires)
- Communication dans le cadre du concours

Les données personnelles sont conservées et traitées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités poursuivies et au maximum pour une durée de deux ans à compter du dépôt du dossier de candidature. Les candidats peuvent à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, accéder à leurs données personnelles, s'opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de

décès. Les candidats peuvent à tout moment et sans justification, s'opposer à l'utilisation de leurs données à des fins de prospection commerciale par les organisateurs ou par des tiers, ou, lorsque le traitement a pour base légale le consentement, retirer leurs consentements, en écrivant à : sophie.francois@levillagebyca.com. Ils peuvent, en cas de contestation, former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante <http://www.cnil.fr> et le siège est situé au 3 place de Fontenoy, 75007 Paris. Ils sont informés que l'exercice de certains des droits susvisés pourra empêcher les organisateurs de proposer, selon les cas, certains produits ou services.

Article 15 – Litiges

Il est expressément convenu que la Loi ayant vocation à s'appliquer est la Loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux et loteries. Toute réclamation doit être adressée par écrit au plus tard 30 jours après la remise des prix (le cachet de la poste faisant foi) en écrivant à l'une des deux adresses mentionnées à l'article 1. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera plus acceptée. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux de Grenoble.